



## Journée nationale Enfance Famille

### « Enfants en situation de précarité. Contribuer à la construction d'une politique de prévention et de protection des enfants »

La Fédération des acteurs de la solidarité a organisé le 7 novembre 2022 sa journée Enfance Famille, avec le soutien de la Caisse nationale des associations familiales (Cnaf). Plusieurs droits et besoins des enfants ont été évoqués, notamment la protection contre tout type de violence et le droit à la participation, ainsi que les enjeux de soutien à la parentalité. La journée s'est organisée autour de moments de plénières et d'ateliers dont l'objectif était notamment de proposer des outils et des espaces de discussions entre professionnel·les permettant des partages de pratiques.

### Les politiques publiques relatives à l'enfance : mieux prendre en compte les enfants en situation de précarité

#### Bilan et perspectives des politiques publiques relatives à l'enfance

**Pascal Brice**, président de la Fédération des acteurs de la solidarité, a introduit la journée en évoquant les récentes annonces de la Première Ministre, Elisabeth Borne, sur le lancement d'un « Pacte de solidarité » qui succèdera à la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. Il a énoncé les thématiques chères à la Fédération évoquées dans le cadre du programme de la journée : l'hébergement des enfants à la rue et leur accès au logement, la lutte contre les violences faites aux enfants, la capacité à appréhender la protection des enfants de manière globale (et non cloisonnée), la lutte contre la reproduction des inégalités. Il a par ailleurs rappelé que les enjeux de lutte contre la pauvreté des enfants sont intrinsèquement liés aux enjeux de lutte pour les droits des femmes et l'égalité femmes-hommes, et que nombre de familles accueillies par les adhérents de la Fédération sont des femmes seules avec leurs enfants.

**Charlotte Caubel**, Secrétaire d'Etat auprès de la Première ministre, chargée de l'enfance, est ensuite intervenue pour présenter les priorités des politiques publiques relatives à l'enfance du gouvernement Borne. Elle est revenue sur le bilan d'Adrien Taquet, précédent secrétaire d'Etat chargé de l'enfance (mais auprès du ministère des Solidarités, une nouvelle répartition des compétences est donc en place du fait de la différence de rattachement de la Ministre) : stratégie de protection de l'enfance, stratégie des 1000 premiers jours et la loi du 7 février 2022 qui acte la fin progressive du recours à l'hôtel pour les enfants pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et la fin des « sorties sèches » de l'ASE censée être garantie par les départements avec la possibilité d'une prise en charge jusqu'à 21 ans.

La Ministre a souligné que, suite aux interpellations menées notamment par la FAS avec le Collectif des associations unies, en lien avec UNICEF France et d'autres associations, le gouvernement avait décidé de revenir sur une partie des fermetures de places d'hébergement d'urgence. La Fédération et plusieurs intervenant·es dans la salle ont cependant insisté sur le constat de besoins croissants d'hébergement pour les enfants et familles, ainsi que pour les personnes isolées. Si la décision du gouvernement est donc saluée, les acteurs spécialisés craignent que la réponse apportée aux enjeux de sans-abrisme reste insuffisante.



Des échanges se sont engagés avec la Ministre sur le besoin de décloisonnement des politiques sociales, notamment entre services de l'ASE, du secteur de l'accueil hébergement insertion (AHI), et du secteur de la santé, sur la prise en charge des enfants en situation de handicap, ainsi que les enjeux d'accès aux modes d'accueil du jeune enfants (crèches notamment) pour les enfants en situation de précarité qui peuvent constituer des outils importants de prévention des violences.

La Ministre a insisté sur le fait que les conseils départementaux de protection de l'enfance prévus dans le cadre de la loi du 7 février 2022 constituent selon elles des lieux importants d'interconnaissance et de dépassement de la logique de silos pour les professionnel·les intervenant auprès des enfants. La FAS a toutefois rappelé que les professionnel·les de l'AHI ne sont pas nécessairement conviés à ce type d'instance et identifiés comme acteurs intervenant auprès des enfants. Enfin, Charlotte Caubel a annoncé le lancement d'un travail interministériel sur la protection des enfants face aux risques du numérique la semaine du 14 novembre 2022 et que les chantiers prioritaires en matière d'enfance feront l'objet d'annonces le 21 novembre par la Première ministre (au lendemain de la journée internationale des droits de l'enfant, le 20 novembre).

### **La prise en compte des enfants victimes de violences**

**Edouard Durand**, juge des enfants et co-président de la CIIVISE, a partagé quelques réflexions sur les propos introductifs de la journée, notamment s'agissant de la perception de la violence en tant que fléau, qui en ferait, comme la pauvreté, une fatalité, ce qui constitue une déresponsabilisation de la société et des agresseurs. Il a de surcroît souligné le fait qu'à bien des égards, la justice de la protection de l'enfance est une justice de classe, dans le sens où on pénètre et juge moins souvent les foyers des riches, et que les professionnel·les repèrent plus difficilement les enfants victimes lorsque les parents sont mieux armés contre le système social. Insistant sur la difficulté à négocier la frontière entre le public et le privé, l'intime et le collectif, il a rappelé que la maison reste un lieu où doit régner la loi commune. De plus, il a évoqué l'enjeu de la subjectivité des professionnel·les et les inégalités territoriales existantes, avec une application inégale des mesures décidées par les juges.

Edouard Durand a aussi relevé que la peur des professionnel·les accompagnant les enfants, qu'il s'agisse des juges ou des travailleuses et travailleurs sociaux, demeure difficile à prendre en compte : on s'identifie plus facilement aux émotions d'un adulte qu'à celles d'un enfant. S'il ne faut pas confondre et associer de manière systématique pauvreté et violences faites aux enfants, les conditions de vie de la famille ne peuvent par ailleurs excuser des actes de violences. La violence est toujours un choix a-t-il rappelé à l'auditoire. Et à cet égard, il a insisté sur le fait que le meilleur moyen de ne pas passer à côté des violences, comme cela a pu être le cas dans différents cas médiatisés, notamment suite à des décès d'enfants, est de poser la question, et d'effectuer un repérage systématique.

Il a ainsi partagé un certain nombre de repères, afin d'aider les professionnel·les au contact des enfants dans leur pratique professionnelle.

1. Les besoins fondamentaux des enfants, qui se divisent en :
  - a. Besoins universels<sup>1</sup> : besoins physiologiques de santé (être nourri, avoir chaud et avoir un toit), besoins d'exploration et de développement et besoins de limites (mais avec vigilance sur les violences éducatives ordinaires). Mais méta-besoin : besoin de sécurité, qui conditionne la satisfaction des autres besoins, lié à la figure de l'attachement.

---

<sup>1</sup> Marie-Paule Martin-Blachais, Démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance, février 2017 [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-demarche-de-consensus-pe\\_fevrier-2017.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-demarche-de-consensus-pe_fevrier-2017.pdf)



- b. Besoins particuliers : par exemple le handicap
  - c. Besoins spécifiques : résultent de la confrontation de l'enfant à une situation spécifique, par exemple besoins de soins en psycho-trauma suite à l'exposition à une situation de violence. Les enfants sont co-victimes des violences faites à leur mère : l'enfant est mis face à un conflit de protection (et non de loyauté comme lors d'un divorce par exemple) – qui dois-je protéger ?
2. Le questionnement pour le repérage systématique
  3. La stratégie de l'agresseur : voir [fiche de Droit Direct](#)
  4. Les 4 configurations de conjugalité : entente ; absence ; conflit ; violence. Différence entre conflit et violence – conflit = je ne cours aucun danger si je donne mon avis et chacun peut changer d'avis ; violence = émettre un point de vue différencié de l'autre est un risque extrême
  5. Les 4 registres de la parenté : filiation ; autorité parentale ; lien ; rencontre. Différence entre lien et rencontre – lien = psychique, rencontre = physique. La rencontre peut nuire au lien et il peut y avoir rencontre sans lien. La CIIVISE recommande le retrait systématique de l'autorité parentale dès lors qu'il y a eu inceste, mais cela vaut aussi pour les violences conjugales.

Enfin, Edouard Durand a présenté les travaux de la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (CIIVISE) dont il est le co-président (cf. compte-rendu atelier sur les violences sexuelles faites aux enfants ci-dessous). Plus de 17 000 témoignages ont été reçus par la CIIVISE en un an, alors que 160 000 viols sont commis chaque année en France et qu'on estime à 5,5 millions le nombre de femmes et d'hommes qui ont été victimes de violences sexuelles dans leur enfance. Le magistrat a insisté que le fait que la société ne peut se contenter de la reconnaissance des violences sexuelles passées en s'adressant aux adultes et en reconnaissant un manquement dans leur protection, mais qu'elle doit aussi s'adresser aux enfants et les protéger de manière effective lorsqu'ils sont victimes, ainsi que prévenir les violences.

### **Table-ronde / Le droit à la participation : un droit fondamental des enfants pour une meilleure prise en compte de leurs besoins**

**Noémie Hervé**, chargée de plaider pour la participation des enfants chez UNICEF France, a ouvert la table-ronde en évoquant la nécessité de s'accorder sur ce que recouvre la notion de participation. Elle a clarifié le cadre juridique du droit à la participation : inscrit dans la Convention internationale des droits de l'enfant dans son article 12, il est aussi considéré comme un principe levier, permettant l'affectivité des autres droits qui y sont consacrés. La participation reste toutefois un droit peu et mal compris, avec un fort enjeu pour les professionnel·les de disposer de ressources (financières, outils, etc.) pour la mettre en place. Une culture participative au quotidien reste encore à créer. UNICEF France a par ailleurs travaillé sur deux projets de participation des enfants en lien avec le Samu Social de Paris : garantie européenne sur l'enfance, et rapport sur la santé mentale des enfants sans domicile.

**Emilie Kermones**, chargée de mission socioculturelle et **Mélanie Gros**, chargée de mission pour le développement de la participation des personnes accueillies, du Samu Social de Paris ont présenté en complément une démarche de participation par le Défenseur des droits dans le cadre du rapport annuel sur les droits de l'enfant publié par l'institution avec des enfants hébergés à l'hôtel et notamment des adolescents. Elles ont insisté sur la valeur ajoutée de différencier les démarches selon certaines tranches d'âge, et en particulier de viser à favoriser la participation des adolescent·es. Emilie Kermones est revenue sur les méthodes de mobilisation des enfants notamment pour ceux hébergés à l'hôtel (appui sur les travailleuses et travailleurs sociaux, contacts directs par téléphone, etc.), les freins (absence de professionnel·les sur place, manque d'espace commun, difficulté à ce que les



activités socio-culturelles apparaissent comme une priorité), et les effets constatés de la participation (constitution de groupes de solidarité, effets sur les parents et notamment les mères de plus jeunes enfants). Mélanie Gros revient sur le fait que la participation des enfants reste en construction au sein du Samu Social de Paris, mais remarque qu'elle bénéficie d'un portage institutionnel (Défenseur des droits, stratégie européenne) qui n'existe pas nécessairement s'agissant de la participation des adultes. Le Samu Social de Paris s'interroge actuellement sur la manière de continuer à soutenir la participation des enfants : mise en place de groupes de parole, développement d'actions auprès des enfants dans une visée citoyenne, participation des enfants dans les instances internes du SSP.

**Vanessa Messamer**, éducatrice de jeunes enfants au Foyer du Léman, en Haute-Savoie, a décrit deux initiatives mises en place au sein de plusieurs dispositifs portés par le Foyer du Léman, tout en soulignant à la fois les moyens dont dispose le dispositif en termes de professionnel·les dédié·es à l'accompagnement des enfants, et le fait que l'organisation de ce type d'activités au sein du centre est facilitée dans une certaine mesure par le fait qu'il s'agisse d'hébergement en semi-collectif (appartements individuels mais majoritairement situés dans le même immeuble). Les professionnel·les du Foyer du Léman organisent des groupes de parole d'enfants dont l'objectif est de faciliter la parole des enfants. Mis en place il y a deux ans, ces groupes sont toujours en construction, ils abordent l'organisation du foyer, les animations, les compétences psycho-sociales des enfants. Ils se réunissent une fois par mois, de la même manière que le Conseil de vie sociale (CVS) pour les personnes adultes. Deux professionnelles sont référentes du groupe, elles préparent les sujets traités avec les enfants, et engagent une réflexion sur la méthode. Une des difficultés du groupe est le mélange des classes d'âge. Un autre format est celui des « goûter philo », qui existent depuis environ 7 ans au sein du Foyer du Léman, dont l'objectif est de travailler les émotions des enfants (notamment prise en compte des conséquences des violences vécues par les enfants). Il s'agit d'un goûter convivial, suivi de temps d'échanges animés par une psychologue avec de nombreux outils supports, et qui rassemble des petits groupes de 4 à 5 enfants, par tranches d'âge, et qui rencontrent beaucoup de succès. Vanessa Messamer insiste sur le travail fait en amont de la participation des enfants avec leurs parents, en l'occurrence leurs mères.

Enfin, plusieurs représentants de l'association Repairs ! 94 (ADEPAPE : association départementale d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance) sont intervenus sur les enjeux de la participation des enfants pris en charge par les services de l'aide sociale à l'enfance : **Fouzy Mathey**, co-fondatrice, **Mamédi Diarra**, président, et **Mickaël Coelho**, membre. Ils sont revenus sur la création de Repairs ! 94 et la difficulté de favoriser la création et la participation à la gouvernance de l'association. Les ADEPAPE font partie de différentes instances notamment des conseils de famille, des commissions de la Haute Autorité de Santé, et sont auditionnés par le Parlement sur des projets de loi. Ils ont souligné le fait que l'enjeu de la participation soulève des débats internes sur l'utilisation faite de cette participation, avec l'identification de risques d'instrumentalisation, et sur la manière de donner un véritable pouvoir aux instances de participation existantes, en dépassant les limites qui peuvent être constatées (exemple donné d'instances se limitant à des avis sur le fonctionnement quotidien des structures de l'aide sociale à l'enfance, du type « commissions menus »). Une recherche par les pairs a été engagée sur ces questions afin d'établir des bases de travail pour le réseau des Repairs (associations Repairs qui existent sur plusieurs territoires). Trois projets ont été créés, notamment « Les pieds dans le plat », avec intervention des Repairs dans les structures qui propose une approche exploratoire des situations des jeunes avec les éducateurs et les jeunes concernés, l'ouverture à venir d'un lieu thérapeutique dans le 94 avec hébergements de courte durée, avec proposition d'une participation constructive pour les jeunes visant à valoriser leurs compétences, et



enfin une plateforme Expairs qui a pour objectif d'être un support de formation des professionnel·les de l'Éducation nationale pour les aider à repérer et accompagner les jeunes pris en charge par l'ASE. Ils ont conclu sur l'importance d'informer les enfants et les jeunes de leurs droits et d'instaurer des espaces de participation effective, avec une vigilance relative au risque d'instrumentalisation.

## **Protéger les enfants, prévenir les violences et accompagner les parents**

### **Quel rôle des acteurs de la solidarité dans la protection des enfants ?**

**Arnaud Gallais**, directeur général de la Fondation Olga Spitzer et président du GAN Enfance Famille de la Fédération des acteurs de la solidarité et **Jean Liberatore**, directeur général de l'Institut de Vigne (Maison d'enfants à caractère social, structure de l'ASE) ont souligné le besoin de la prise en compte des besoins spécifiques des enfants et familles en situation de précarité et les nécessaires partenariats à développer afin de favoriser une meilleure appréhension des situations de ces ménages, notamment dans le cadre des démarches administratives qu'ils peuvent être amenés à effectuer ou de prise en charge institutionnelle (par exemple à l'école). La nécessité d'assurer la formation des professionnel·les à cet égard a par ailleurs été rappelée. Arnaud Gallais a évoqué les instances de mise en réseau existantes au sein de la Fédération, comme le groupe d'appui national (GAN) « Enfance Famille », ainsi que les outils qui ont été développés ces dernières années par la FAS à destination des professionnel·les de l'action sociale, en particulier le guide [« Accompagner les enfants et familles au sein des structures d'hébergement et d'accompagnement vers le logement »](#).

### **Ateliers : outiller les professionnel·les pour accompagner les enfants et leurs parents**

#### **Atelier n°1 : Santé mentale des enfants**

Animation : Hugo Si Hassen, chargé de mission Santé à la FAS

Intervenantes : Julie Lignon et Sarah Ben Smida, chargées de plaidoyer France, UNICEF France et Sophie Arfeuillère, responsable formation et pédagogie, Psycom.

L'atelier a permis à UNICEF France de présenter le rapport relatif à la santé mentale des enfants sans domicile élaboré en partenariat avec le Samu Social de Paris et d'échanger sur les recommandations formulées dans le rapport. Les participant·es ont pu revenir sur le besoin d'approfondissement des partenariats et de travail transversal entre professionnel·les des secteurs de l'hébergement-logement et de l'accompagnement social et de la santé afin d'améliorer la capacité de prise en charge des enfants. Au-delà des besoins de prise en charge, l'atelier a permis de rappeler que la prise en compte de la santé mentale doit aussi envisager des actions de prévention et de sensibilisation dans une perspective globale de bien-être. C'est en ce sens que, Psycom, organisme public d'information sur la santé mentale et de lutte contre la stigmatisation, est ensuite intervenu pour présenter un outil, le Jardin du Dedans®, dont l'objectif est justement de sensibiliser les enfants à la santé mentale et d'aider les adultes (professionnel·les et parents) à aborder ces sujets avec eux et ainsi agir sur certains déterminantes de la santé mentale.

Ressources :

- [Télécharger la synthèse et le rapport complet « Grandir sans chez soi »](#)
- [Découvrir la plate-forme My UNICEF qui regroupe plusieurs outils de sensibilisation](#)
- [Télécharger l'outil pédagogique « Le Jardin du dedans » développé avec Psycom](#)



### Ateliers n°2 : Soutenir les parents de jeunes enfants

Animation : Marine Malberg, chargée de mission Hébergement, Droits des femmes, Prostitution, Alimentation, Fédération des acteurs de la solidarité

Intervenantes : Maëva Raoux, éducatrice de jeunes enfants, Cité La Madeleine, Cités Caritas et Vanessa Massamer, éducatrice de jeunes enfants, Foyer du Léman

Les intervenantes et participant·es ont relevé le fait que de nombreux parents, et en particulier les femmes seules, se retrouvent désarçonnées dans leur parentalité en raison de leurs conditions de vie précaires et de l'absence de temps pour elles sont elles disposent. L'importance des « temps de répit » a été soulignée, et le bien-être personnel des parents comme base indispensable au travail sur la parentalité. Les deux éducatrices de jeunes enfants intervenantes ont insisté sur la plus-value de cette formation centrée sur les besoins des enfants et des familles au sein d'une équipe de professionnel·les du travail social (et le besoin de la reconnaître de manière équivalente aux autres diplômes, en termes de rémunération notamment). Différents enjeux ont été soulignés : la possibilité d'organiser des événements et sorties socio-culturelles, l'accès à la scolarité des enfants, ainsi que l'accès aux modes d'accueil du jeune enfant. Là encore, le rôle de professionnel·les spécialisées dans l'accompagnement des enfants et familles peut constituer un levier important pour aborder avec les professionnel·les des modes d'accueil la situation spécifique des familles et les besoins qui en découlent. L'atelier a permis de rappeler l'importance d'une politique publique de soutien à la parentalité qui prenne en compte les besoins des enfants et familles en situation de précarité.

Ressources :

- Guide [« Accompagner les enfants et familles au sein des structures d'hébergement et d'accompagnement vers le logement »](#) de la FAS
- [Site et ressources de l'association Papoto – Parentalité pour tous](#)

### Atelier n° 3 : Les violences éducatives ordinaires, les reconnaître et les éviter

Animation et intervention par l'équipe de l'association StopVEO : Céline Quélen, Laurent Granier, Solenne Eréac, Sylvie Louembet, Jérôme Dumortier.

StopVEO (VEO : Violences éducatives ordinaires) est une association qui se donne pour objectifs d'informer le grand public des conséquences des violences éducatives ordinaires sur les enfants, et de former tous les professionnel·les qui côtoient, accompagnent ou encadrent des enfants à l'interdiction des violences éducatives ordinaires. Ils ont proposé, sur la base de quizz, et d'outils développés par l'association, d'échanger sur ce que sont les violences éducatives ordinaires, et la manière de les éviter, en déconstruisant les préjugés pouvant exister sur l'éducation non-violente.

Ressources :

- [Site internet de StopVEO](#)
- [Livrets et supports pédagogiques de StopVEO](#)
- [Flyers et affiches de StopVEO](#)
- [Spots TV et vidéos de StopVEO](#)
- Fondation pour l'Enfance, Gaëlle Guernalec Levy, La Grande Alice, [« De quoi as-tu besoin ? »](#), comprendre le développement de son enfant pour une parentalité éclairée



### Atelier n°4 : Lutter contre les violences sexuelles faites aux enfants

Animation : Maëlle Léna, chargée de mission Enfance Famille, Fédération des acteurs de la solidarité

Intervenant-es : Benoît Legrand, Secrétaire général, CIIVISE, Marie-Françoise Bellée Van-Thong, membre de la CIIVISE, Arnaud Gallais, membre de la CIIVISE

L'atelier a permis une présentation plus approfondie de la CIIVISE, de sa genèse, de ses objectifs, et du partenariat développé avec plusieurs associations de lutte contre la pauvreté. Créée en janvier 2021, la commission poursuit deux objectifs principaux : recueillir les témoignages de personnes adultes ayant été victimes de violences sexuelles dans leur enfance (à la fois inceste, mais aussi violences sexuelles en institution) et formuler des préconisations pour renforcer la culture de la prévention et de la protection dans les politiques publiques. La CIIVISE a donc lancé un appel à témoignages en septembre 2021, sous différents formats : ligne téléphonique, mails, rencontres en direct avec des membres de la CIIVISE (mais soumis à liste d'attente en raison du manque de disponibilité), questionnaire en ligne et réunions publiques, qui a permis de recueillir plus de 17 000 témoignages. La CIIVISE a publié de premières recommandations et un rapport intermédiaire qui permet de dégager un certain nombre de constats, en particulier en ce qui concerne les conséquences psychologique, physiques et sociales des violences sexuelles subies pendant l'enfance sur les enfants que les personnes qui témoignent ont été, ainsi que sur les adultes qu'elles sont devenues. La CIIVISE a noué un partenariat avec plusieurs associations de lutte contre la pauvreté dont la Fédération de la Solidarité afin de s'assurer que les moyens soient donnés aux personnes en situation de précarité de témoigner, au même titre que les autres, si elles le souhaitent. La FAS souhaite quant à elle pouvoir accompagner les associations de son réseau dans la sensibilisation et la formation des professionnel·les (avec notamment des outils développés par la CIIVISE) afin de permettre à toute personne accompagnée qui souhaiterait s'exprimer de le faire, et plus globalement, d'améliorer la prise en compte de l'enjeu des violences sexuelles faites aux enfants dans l'accompagnement social proposé aux personnes en situation de précarité.

Les modalités de signalement de situations actuelles de violences sexuelles faites aux enfants ont aussi été rappelées, la CIIVISE soulignant qu'elle n'a pas de pouvoir de décision administrative ou judiciaire, mais qu'elle effectue si besoin elle-même des signalements.

Ressources :

- [Site de la CIIVISE](#), avec notamment les [modalités de témoignages](#), le [rapport intermédiaire](#), les [avis](#)
- Présentation du [partenariat FAS CIIVISE](#) et [communiqué de presse](#) CIIVISE, FAS, Emmaüs France et Armée du Salut
- [Schémas élaborés par la Haute Autorité de Santé, sur le recueil des informations préoccupantes et sur le processus d'évaluation](#) (voir pages 4 et 5 du document en lien)
- Page Service Public [« Enfant en danger : comment le signaler ? »](#)
- [Outil de formation développé par la CIIVISE](#) à destination des professionnel·les « Mélissa et les autres » à télécharger sur le site de la CIIVISE



### Atelier n°5 : Construire des projets culturels et vacances avec les familles

Animation et intervention : Tiphaine Guérin, Responsable des mission Culture, Europe et du projet « Respirations », et Jean-Sébastien Deston, chargé de projet développement des départs en vacances, Fédération des acteurs de la solidarité

L'atelier a permis l'échange entre professionnel·les afin d'identifier des leviers facilitants dans la construction de projets culturels et de projets de vacances avec des familles accompagnées. L'atelier s'est déroulé avec une première partie sur la présentation d'une cartographie type à partir d'un exemple réel de centre d'hébergement d'urgence (CHU) accueillant des familles pour faciliter le repérage sur un territoire des partenaires sociaux et culturels pouvant être mobilisés pour proposer des activités, individuelles ou collectives, aux personnes accompagnées. Exemples de lieux identifiés : cafés associatifs, médiathèques, bibliothèques, associations de quartier, écoles, lieux de culte, cinémas, structures sportives, services de la ville, maison des associations, entreprises locales etc. Cela a permis de valoriser des exemples de projets et de partenaires concrets pour s'inspirer entre participants, de l'intérêt de créer des partenariats locaux, mais aussi de l'importance d'être à l'écoute des besoins et envies exprimées par les personnes elles-mêmes.

La deuxième partie de l'atelier était davantage tournée vers le droit aux vacances, et comment la construction de projets vacances peut être utilisé comme un outil d'accompagnement social, et de soutien à la parentalité. En effet, à travers la construction d'un projet vacances, l'intervenant·e social·e et la famille se projettent ensemble dans un projet positif tout en permettant d'aborder, parfois dans un cadre différent de d'habitude, la question des envies, du budget, de la santé mais aussi la parentalité (aborder la construction de lien enfants/parents mais aussi parler du besoin de répit). Tous ces aspects permettent de mieux comprendre la famille, son fonctionnement, ses cultures, et de tisser une relation de confiance réciproque avec elle.

Enfin, l'atelier a permis de rappeler l'importance de faciliter le droit aux vacances et les départs en vacances des familles et favoriser leur participation à la vie culturelle et aux loisirs, mais aussi de fournir le soutien nécessaire aux professionnels qui accompagnent ces projets

Ressources :

- [Page « Vacances pour tou·te·s »](#) sur le site de la Fédération
- [Présentation du programme Respirations](#) sur le site de la FAS, et [site du programme Respirations](#), avec en particulier des informations sur le [fonds de soutien « Respirations » \(qui reprendra en 2023\)](#)
- [Le FILE - Fonds Initiatives Locales contre l'Exclusion > appels à projets qui a un axe socioculturelle permettant de financer des actions socio-culturelles](#)
- Pour reposer les bases de l'importance d'intégrer la culture à la pratique sociale comme un levier d'insertion, voir la [fiche Kezako](#).